

PRIMES

	Convention Britair	Convention Régional	Convention Airlinair
Pressing	24,39 €	34 €	25 €
Montée terrain PARIS	14,10 €	26 €	0 €
Prime repas	18,10 €	18,10 €	18,10 €
Indemnité chaussure	100 € x 2 (1 par saison), sur justificatif, avec prescription médicale	102 € par an sur justificatifs ou 51 € x 2	0 €
13 ème mois	OUI	OUI	OUI
Primes	Prime de métier : 456 € fin avril (si - de 3 arrêts sur le semestre) 456 € fin octobre (si - de 3 arrêts sur le semestre) Bonification fin avril : 300 € si - de 4 arrêts annuel	0 €	Prime commerciale : 150€ par mois

CONDITIONS DE TRAVAIL

	Convention Britair	Convention Régional	Convention Airlinair
Début TSV	1 H avant le vol	1 H avant le vol	1 H15 avant le vol
Fin TSV	+ 30 mn après vol + 15 mn après MEP	+ 15 mn après vol + 15 mn après MEP	+ 15 mn après vol + 10 mn après MEP
Nombre de rotation 5/3	Pas 2 rotations 5/3 d'affilées en programmation, possible en régulation. Pas de limitations mensuelles	1 en programmé + 1 en régulation/mois dans la mesure du possible	1 en programmé + 1 en régulation /mois
Levers tôt d'affilés	Rythme standard : 2 Volontaires + 8 : 3	3	3 (sauf vols EADS)
H de nuit	21 H - 8 H	21 H - 8 H	22 H - 8 H
Nombre de desideratas	illimités	3/ mois : 2 OFF 1 ON ou 2 ON 1 OFF	2 OFF ou 1 OFF + 1 ON /mois
Jours OFF	Rythme standard : 12 Volontaires + 8 : 12 (janvier, mars, juillet, octobre, décembre) 11 (avril, mai, juin, juillet, août, septembre, novembre) 10 en février	11	12
Congés payés	46 jours	45 jours	45 jours
CET	OUI	NON	OUI
Temps alt	CDI	CDD 2 ans	CDD 1 an
Nombre de jours enfant malade	3 portés à 5 si 3 enfants, ou enfant en bas âge	4 portés à 6 si 3 enfants, ou enfant en bas âge	3 portés à 5 si 3 enfants, ou enfant en bas âge